



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
**Masters Intégration Régionale et Développement
(MIRD)**



**Revue scientifique des Masters Intégration
Régionale et Développement (MIRD)**

VOLUME 8
NUMERO 12
Novembre 2017

MIRD
B.P. : 677 Abomey-calavi, Tél (229) : 21 36 00 74 (République du Bénin)

Master Intégration Régionale et Développement (MIRD)

Revue scientifique semestrielle éditée par

MIRD

Directeur de Publication

Pr. Christophe S. HOUSSOU (Bioclimatologie)

Rédacteur en Chef

Dr. VISSIN Expédit Wilfrid

Conseillers Scientifiques

Dr Crépin ZEVOUNOU (Hydrodynamique)

Dr Jean Cossi HOUNDAGBA (Biogéographie)

Comité de Rédaction

Dr. VISSIN Expédit Wilfrid (Hydroclimatologie), Dr Omer THOMAS (Cartographie) ; Pr Oumorou MADJIDOU ; Pr Dominique BADA (Linguistique)
Mr Isidore OGAN (Transport maritime) ; Dr Eustache BOKONON-GANTA (Climatologie)

Secrétariat de Rédaction

Dr VISSIN Expédit Wilfrid (hydroclimatologie), ATCHADE Gervais (Hydroclimatologie)
DOUGNON D. Luc. SOHOUNOU Marc

Comité scientifique

Pr Cossi Norbert AWANNOU (Physique Optique) ; Pr Antoine BALLY (Genève) (Sciences de la Terre)
Pr Brice SINSIN (Ecologie végétale et animale) ; Pr César AKPO (Santé)
Pr Ascension BOGNIAHO (Littératures nationales et étrangères) ; Pr Téléphore BROU (France)
(Bioclimatologie) ; Dr Sylvain NDJENDOLE (Centrafrique) (Agroclimatologie)
Pr Oumorou MADJIDOU ; Pr Albert NOUHOUAYI (Philosophie) Pr Luc O. SINTONDJI ;
Pr Cakpo HOUNKPATIN (Linguistique) ; Pr Alfred MONDJINNANGNI (Géographie)
Pr Sébastien SOTINDJO (Histoire) , Pr Benoît N'BESSA (Géographie urbaine), Pr. Euloge OGOUWALE
(Climatologie), Pr Christophe S. HOUSSOU (Bioclimatologie).

Editeur : MIRD

ISSN : 1840 - 5835

Dépôt légal : N° 3694 du 13 MARS 2008

B.P. : 526 Cotonou,

Tél. (229) : 21 36 00 74

(République du Bénin)

Portable (229) 97980285

Sommaire**1. Organisation territoriale et risque de transmission palustre dans la commune de Tori-Bossito (sud-Bénin)**

D. F. H. CODJIA, A. KISSIRA, T. AZONHE, S. C. HOUSSOU 5

2. Compartiments de sens de la valeur d'égalité en démocratie

K. T. W. DAÏBIDI, H. J. NADOHOU, B. ANTONIO15

3. Cartographie des zones inondables dans les communes d'Abomey-Calavi, Sème-Podji et So-Ava au Bénin

M. DJAUGA, O. AROUNA, I. TOKO IMOROU, S. ZAKARI, O. THOMAS..... 22

4. Aménagement forestier au Congo : exemple de l'unité forestière de Kimongo-Louila dans le département du Niari

C. C. OKOUYA.....34

5. Qualités et pratiques de traitement à domicile des eaux de boisson dans les villes béninoises: cas de Dassa et Parakou

V. GBEDO, M. N. D. LIADY et M. P. AINA 49

6. Accès à l'eau potable dans le quartier Lissanga arrondissement 2 Dolisie (République du Congo)

P. H. NDEY NGANDZO, D. NGOUMA, Clémence, DITENGO60

7. Incidences socio-économiques des inondations dans la Commune de Malanville

J. ASSOUNI, A. S. AFOUDA, A. KISSIRA et R. A. ACHADE75

8. Efficacité des modes de gestion des infrastructures hydrauliques (AEV) dans le département du Couffo au sud-ouest du Bénin

G. SEWADE SOKEGBE, J. E. G. YETONGNON T. T. ADJAKPA, KOTCHARE, G; BIAOU, S. C. HOUSSOU90

9. Genèse et évolution des cultures maraichères dans l'espace urbain de Natitingou.

J. K. N'Tcha NATTA 110

10. Pouvoir décisionnel de la femme dans un contexte de développement local en Afrique: cas du plateau adja au Bénin

B. DENON, Y. A. HOUSSOU, D. C. DEGBE 122

11. Fréquence journalière des évènements pluvio-hydrologiques extrêmes dans le bassin de l'Oueme à Bonou

R. OGOUWALE 133

Poder y arrebató en *Fuenteovejuna* de Lope de Vega

C. B. MEDENOU143

Indicateurs de la dynamique climatique contemporaine au Bénin

M. S. ISSA155

Ethique et gouvernance locale : une philosophie morale au service d'un vrai développement communautaire

M. S. MIKPONHOUÉ170

Habitat et infections respiratoires aigües dans la commune Toucountouna au Bénin

A. R. GADO, T. H. AZONHE, G. BOKO, G. A A ATCHADE, M. H. ASSABA, C. S. HOUSSOU183

EFFICACITE DES MODES DE GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES (AEV) DANS LE DEPARTEMENT DU COUFFO AU SUD-OUEST DU BENIN

SEWADE SOKEGBE Grégoire², YETONGNON J. Eric Georges², Tchékpo Théodore ADJAKPA², KOTCHARE Parfaite², BIAOU Gauthier², HOUSSOU S. Christophe¹

1-Laboratoire Pierre Pagny "Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement" (LACEEDE), Université d'Abomey Calavi, Cotonou.

2-Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou.

Correspondant, courriel : sewadegr@gmail.com, eyetongnon@yahoo.fr

Résumé

La présente recherche vise à étudier l'efficacité des modes de gestion des infrastructures hydrauliques dans le Département du Couffo afin d'apprécier les différents modes de gestion qui sont faits de ces ouvrages. En effet, l'étude de l'efficacité des modes de gestion des infrastructures hydrauliques dans le Département du Couffo a été faite à partir de la recherche documentaire, des observations de terrain, des entretiens avec des personnes ressources, des enquêtes auprès des ménages.

Les résultats obtenus à l'issue des enquêtes de terrain indiquent que dans le Département du Couffo, plusieurs modes de gestion sont faits des ouvrages hydrauliques dont les AEV. Ainsi, l'analyse de ces modes de gestion montre qu'il est noté une défaillance à plus de 43 % dans l'effectivité des comptes rendus, une faible capacité d'investissement, un faible ratio entre les dépenses de fonctionnement et le chiffre d'affaire (environ 9%), un faible ratio entre les dépenses de fonctionnement et le résultat net (24%), l'absence de guichet unique pour le paiement des redevances, l'insuffisance des capacités d'action des institutions. Tout ce qui constitue un handicap sérieux pour le suivi technique et financier de ces ouvrages chydrauliques (AEV) et compromet l'efficacité de ces derniers.

Mots clés : Département du Couffo, efficacité, modes de gestion, infrastructures hydrauliques (AEV).

Abstract

The current research work aims at studying the efficiency of the management styles of the hydraulic infrastructure in couffo district in order to evaluate the different styles of management that are made of its infrastructures. In fact, The study of the hydraulic infrastructure styles efficiency in couffo district has done basing on documentary research , area observance, interview with resources persons and some surveys on some households

The surveys reveal that in couffo district, many management styles have been adopted on hydraulic infrastructure among which the AEV. So, the analysis on those styles shows a failure to a more than 43% in the report effectivity, a low investment capacity, a low ratio between the working expenses and the turnover (about 9%) a low ratio between the working expenses and the result (24%) absence of a single counter for the tax payment, the shortage in the institutions capacity (ability). All this constitutes a dangerous handicap to the financial and technical inspection of these hydraulic infrastructures (AEV) and jeopardizes their efficiency.

Keywords: couffo district, efficiency, management styles, hydraulic infrastructures (AEV)

Introduction

La terre est la seule planète du système solaire à disposer, grâce à sa position prolongée, d'eau liquide à la surface (Vissin, 2007). L'eau rend la vie possible et soutient les écosystèmes et les entreprises de l'homme. Elle est à la fois une ressource stratégique et l'élément de base fondamental nécessaire à une économie saine (Odoulami, 1999).

Les dernières lois sur l'eau adoptées dans plusieurs pays méditerranéens se fixent des objectifs de gestion durable et de gouvernance locale, qui seraient permises par une gestion plus locale, favorisant la concertation et le développement communautaire (Fateha, 2010).

L'accès à l'eau potable en milieu rural et périurbain dans les villages, quartiers de ville et les communes a été un défi majeur dans la mise en œuvre de la décentralisation et de la gouvernance locale. En effet, l'eau est relativement abondante sur la planète, mais sous l'effet de la croissance démographique galopante observée ces dernières années, on assiste à

l'utilisation abusive de la ressource (Mathieu et Laurent, 2001). Dès lors, le problème de la gestion de l'eau potable en milieu rural se pose avec acuité et occupe désormais une partie importante des débats de la GIRE (Baron et Bonnassieux, 2008). Dans les années 1990, le Bénin s'est engagé dans un vaste processus de réflexion sur la gouvernance locale des ressources en eau menée dans les communes (Azonsi et *al.* 2009).

L'accès à l'eau potable est au cœur de la réduction de la pauvreté et du développement humain durable et, de ce fait, justifie entre autres, la mobilisation de la communauté internationale. Ainsi, à la suite de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) de 1981 à 1990, d'autres politiques de développement ont été définies notamment, l'adoption en 2002, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, ces objectifs se traduisent en termes de réduction de moitié la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable. Mais l'évaluation de ces politiques révèle que nombre de régions et de pays, notamment en Afrique au Sud du Sahara, ont encore du mal à répondre aux besoins en eau potable de leurs populations (UNICEF/OMS, 2004).

En effet, depuis plus de dix ans dans de nombreux pays d'Afrique (Burkina-Faso, Mali, Niger, Sénégal, Mauritanie, Ouganda, Ghana, etc.), d'importantes réformes structurelles sont introduites dans le système de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) des populations rurales et périurbaines. Ces réformes ont touché des domaines aussi divers que variés du service d'AEP.

Dans la région de Bobo Dioulasso (au Burkina Faso), plusieurs AEP mutualisent leur fonds de renouvellement afin de pouvoir bénéficier de crédits bancaires. En Ouganda, une entreprise (Kalebu SARL) a financé sur fonds propre quatre installations de points d'eau qu'elle exploite pour desservir des quartiers périphériques de Kampala à la suite d'un contrat de concession de 30 ans avec les représentants des habitants des quartiers. Or, dans le domaine de la gestion de l'eau potable en milieu rural et périurbain, la « bonne gouvernance locale » renvoie à un modèle, dont les règles ont été élaborées au niveau global lors des diverses conférences (Consultation de New Delhi en septembre 1990, Conférence de Dublin en janvier 1992, sommet de Johannesburg en juin 2002) et dont la mise en œuvre est censée reposer sur l'adhésion des acteurs locaux et les utilisateurs des ressources en eau.

Au Bénin, par contre, la situation n'a guère évolué depuis 1992 malgré la réédition en 2005 du document de stratégie sectorielle. En effet, l'AEP en milieu rural du Bénin est toujours sous le régime de propriété commune; c'est-à-dire qu'un ensemble d'individus désignés par la communauté a le contrôle de la ressource. Les équipements de fourniture d'eau constituent les propriétés collectives des usagers locaux. L'initiative d'entretien et de renouvellement doit venir d'eux. Dans la mise en place de ces équipements, les communautés ont apporté collectivement leur participation et sont responsables de la gestion de ces équipements.

Avec l'avènement de la décentralisation en décembre 2002 et les textes de lois y afférents, l'Etat central est appelé à céder la maîtrise d'ouvrage aux collectivités décentralisées que sont les communes. En effet, la loi n°97-09 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 93 que « la commune a la charge de la fourniture et de la distribution de l'eau potable, ... ». L'article 108 précise comme suit les modalités d'exercice de cette compétence : « la commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et les normes nationales en vigueur ». Or, adoptée en mars 2005, "la stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin (2005-2015) " stipule que : « tirant leçon des expériences du passé, la gestion du service de l'eau potable en milieu rural, pour être durable doit se baser sur le principe de délégation ». De là, le document indique l'option de double délégation aux

communes (Délégation de la commune à une AUEP, qui, à son tour, délègue la gestion à un opérateur privé).

C'est dans un tel contexte que la Direction Générale de l'eau, sous l'impulsion de la cellule "Initiative Eau", a réalisé une étude diagnostique du système actuel de gestion de l'eau potable en milieu rural. Cette étude révèle une médiocrité de la gestion actuelle. Les AUEP reconnaissent la plupart des problèmes de gestion et estiment qu'ils peuvent être résolus à travers un suivi et appui-conseil plus régulier et une meilleure formation. Par contre, les Maires, moins optimistes, considèrent la gestion communautaire globalement comme un échec. Ils avancent comme arguments, l'absence de responsabilités des gestionnaires actuels, le manque de transparence de leur gestion et l'impunité dont ils bénéficient.

C'est donc pour harmoniser les points de vue que la DG-Eau a initié un "atelier national sur la gestion des Adductions d'Eau Villageoises" qui s'est déroulé du 20 au 22 juin 2006 à Cotonou. Cet atelier qui a regroupé l'ensemble des acteurs du secteur (Maires, responsables d'AUE, ONG, secteurs privés, services centraux du Ministère de l'eau, etc.), après s'être inspiré des expériences de délégation de gestion dans six pays de la sous-région ouest africaine, a préconisé les quatre options de gestion qui suivent (sur les six soumis à la réflexion des participants) :

- option 2 : délégation de la gestion de l'AEV par la commune à une AUEP ;
- option 4 : contrat tripartite entre la commune, l'AUEP et un fermier ;
- option 5 : délégation par la commune de la partie production à un fermier et de la partie distribution de l'eau à une AUEP ;
- option 6 : délégation par la commune à un fermier.

Au nombre des options que l'atelier a rejetées figure celle dite de "la double délégation" qui, faut-il le rappeler, est curieusement celle retenue dans le document de stratégie nationale. Cette ambivalence voire contradiction de prescriptions au niveau national n'est pas de nature à faciliter la compréhension des intentions des décideurs nationaux du secteur (Adomou, 2008).

Selon Baron et Bonnasieux(2008), la gouvernance locale des ressources en eau combine une action collective entre la population et les autorités locales. Quant aux communes, les textes de lois sur la décentralisation prévoient leur réelle implication dans la mise en place des infrastructures hydrauliques sur leur territoire (Hounmènou, 2006).

L'implication des populations dans le choix du niveau de service et le mode de gestion a été un facteur déclencheur du développement local (CARE International, 2007).

Il faudra plutôt considérer le service d'AEV en milieu rural comme un système ; en d'autres termes, élargir la réflexion sur les autres aspects du service à savoir : (i) la viabilité financière des AEV, (ii) la définition d'une stratégie de mise en application de la maîtrise d'ouvrage communale, (iii) le suivi technique et financier des gestionnaires d'AEV par la commune, etc. Seule une approche systémique pourrait être gage d'efficacité de toute nouvelle politique ayant pour but de pérenniser le service d'approvisionnement en eau potable.

Par ailleurs, l'application de l'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) à l'échelle des communes de Toffo et d'Allada diagnostique les problèmes suivants: (i) la mauvaise gouvernance locale des ressources en eau, (ii) la mauvaise exploitation de l'eau, (iii) l'inéquité des installations d'ouvrages d'eau d'un arrondissement à un autre, (iv) -la mauvaise gestion des cotisations des fonds de l'eau, etc. (Egounlety et al., 2008).

Le Département du Couffo qui fait l'objet de cette étude n'est pas en marge de ces problèmes. A cet effet, le présent travail se veut une contribution à l'amélioration des modes de gestion

des ouvrages hydrauliques dans ledit Département afin de résoudre les problèmes liés à la gouvernance locale de ces infrastructures hydrauliques.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'efficacité des modes de gestion des infrastructures hydrauliques (AEV) dans le Département du Couffo.

2- Cadre d'étude

Le secteur d'étude qui concerne le Département du Couffo est situé entre $1^{\circ} 54'$ et $2^{\circ} 10'$ de longitude est et entre $7^{\circ} 10'$ et $7^{\circ} 17'$ de latitude nord. Situé au sud-ouest de la République du Bénin, le département du Couffo couvre une superficie de 2404 km² et regroupe six communes (Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo et Toviklin) qui totalisent 367 villages (INSAE, 2002). Il est limité dans sa partie Sud par le département du Mono, au Nord par celui du Zou, à l'Est par le département de l'Atlantique et à l'Ouest par la République Togolaise (figure 1).

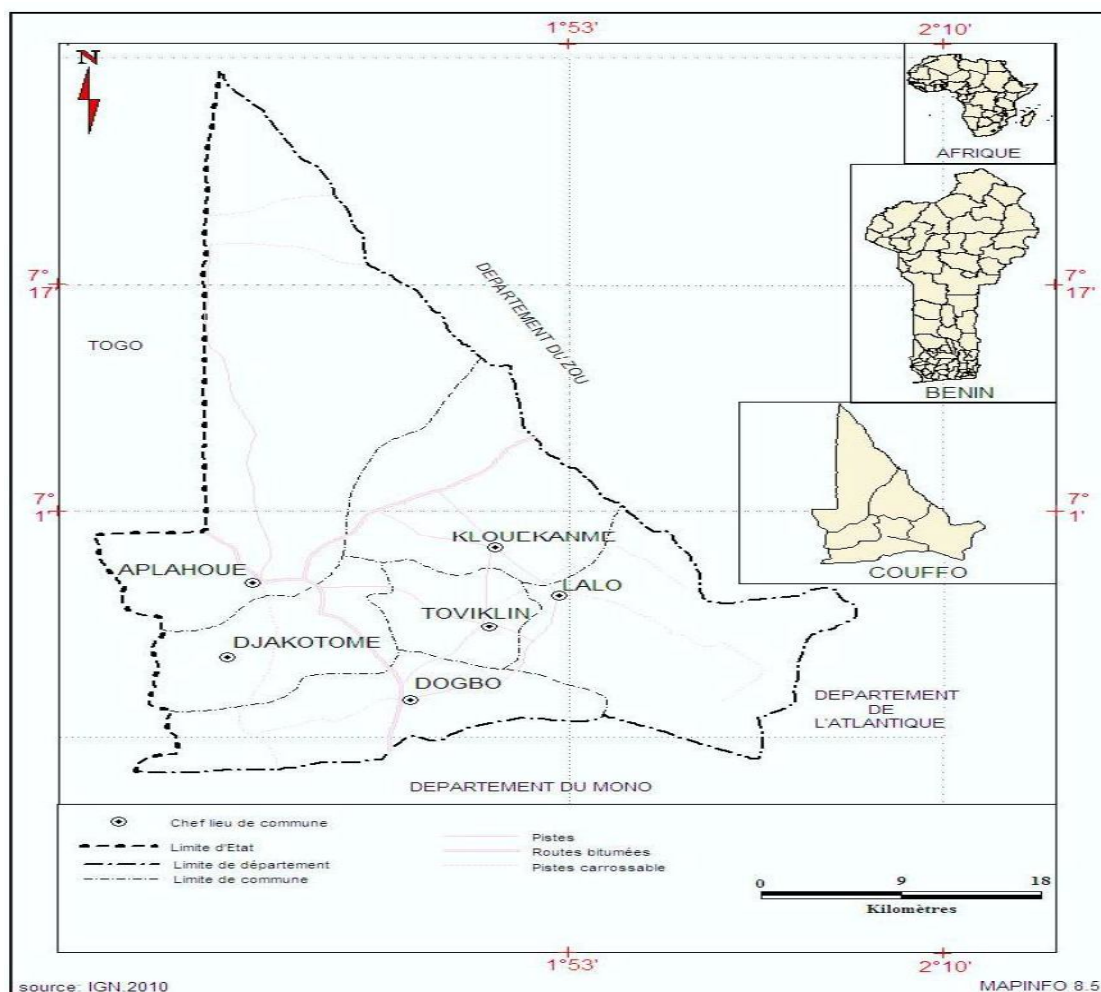


Figure 1 : Situations géographiques et subdivisions administratives du Département du Couffo

Le Département du Couffo dispose des infrastructures hydrauliques dont les AEV. Ces infrastructures hydrauliques sont réparties dans les différents villages du secteur d'étude. La figure 2 présente la répartition des villages cibles selon les enquêtes de terrain.

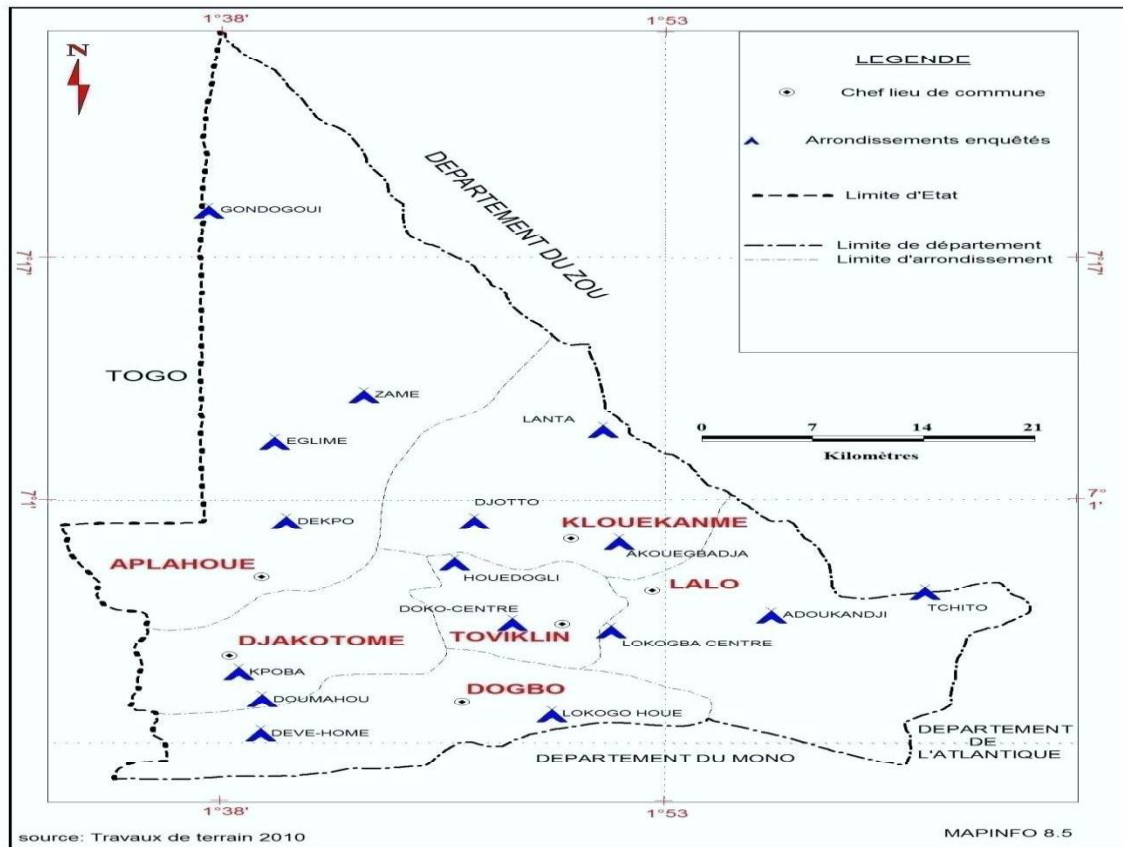


Figure 3 : Localités choisies pour les enquêtes de terrain

De cette figure 2, il est constaté que toutes les six (6) communes du Département du Couffo ont été prises en compte lors des enquêtes de terrain dans le cadre de cette étude.

3. Outils, matériels et Approches méthodologiques

3.1. Outils et matériels

Les outils et matériels utilisés pour la collecte et le traitement des données se présentent comme suit :

- Outils utilisés pour la collecte des données
 - Carte topographique IGN au 1 / 600000^{ème}
 - Questionnaires, guide d'entretien, grille d'observation
- Matériels utilisés pour la prise de coordonnées géographiques
 - GPS (Global Positioning System) 72 (mark Garmin)
- Matériel utilisé pour la prise d'images photographiques
 - Appareil photographique
- Matériel utilisé pour le traitement des données
 - Micro-ordinateur (marque acer) avec les logiciels : CSPRO 5.0, Word et Excel 2010, SPSS Statistic 17.0, Arc view 3.2.

3.2. Approches méthodologiques

L'approche méthodologique est fondée autour de deux points essentiels : la collecte des données (données bibliographiques, travaux de terrain), le traitement et l'analyse des données.

3.2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire dans les centres de documentation comme celle de la FSEG (Faculté des Sciences Économiques et de Gestion), de la FAST (Faculté des Sciences et Techniques), de la BIDO (Bibliothèque-centre de Documentation de la Faculté des Sciences Agronomiques), de la DG-Eau (Direction Générale de l'Eau), de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar), etc. a permis de faire le point des connaissances et concepts relatifs aux modes de gestion des infrastructures hydrauliques (AEV) dans le Département du Couffo.

3.2.2. Travaux de terrain

Les travaux de terrain se sont déroulés en deux phases : la détermination de l'échantillonnage et les enquêtes proprement dites.

3.2.2.1. Echantillonnage

L'échantillon est déterminé par la méthode probabiliste et la technique de choix aléatoire et proportionnellement à la taille des ménages sur la base d'un certain nombre de critères.

En effet, les personnes interrogées ont au moins quinze ans (15) ans et au plus soixante (60) ans. Les groupes cibles sont constitués des ménages ciblés dans le département, des personnes âgées, sages et notables, des personnes ressources impliquées dans la gouvernance des ressources en eau dans la commune (techniciens et ingénieurs de la DG-Eau, de la Direction Départementale de l'Eau Mono-Couffo, les ONG intervenant dans le domaine, les fermiers et les fontainiers).

L'échantillon est déterminé à partir de l'effectif de chaque commune, notamment de chaque ménage. La taille de l'échantillon est déterminée suivant la méthode de Schwartz (1995). Elle est calculée avec un degré de confiance de 95 % et une marge d'erreur de plus ou moins 5 %.

$$N = Z\alpha^2 \cdot P Q / d^2$$

Avec :

N= taille de l'échantillon par arrondissement

$Z\alpha$ = écart fixé à 1,96 correspondant à un degré de confiance de 95 %

P = nombre de ménages de l'arrondissement / nombre de ménages du département

Q = 1 - P

d = marge d'erreur qui est égale à 5 %

En procédant ainsi par commune, un taux d'échantillonnage de 5 % est appliqué au résultat pour déterminer le nombre exact de ménages retenus pour l'enquête par commune. Le tableau I présente la répartition des personnes retenues pour l'enquête par commune.

Tableau I : Répartition des ménages retenus pour l'enquête par commune

COMMUNES	Population 2012	Taille ménages 2002	Nombre de ménages en 2012	Nombre de ménages retenus pour l'enquête
APLAHOUE	161 826	5,9	27 428	89
DJAKOTOMEY	133 806	6,7	19 971	65
DOGBO	106 438	6,3	16 895	55
KLOUEKANME	129 092	5,6	23 052	75
LALO	110 226	6,2	17 778	57
TOVIKLIN	84 255	6,8	12 390	40
COUFFO	725 644	6,25	117 515	381

Source : Traitement des données de l'INSAE, Juillet 2013

L'analyse du tableau I montre la répartition par commune du nombre de ménages, de l'échantillon retenu pour l'enquête et le taux d'échantillonnage. Au total, 381 ménages sont interrogés sur une population de 725644 que comptent les six (06) communes du Département du Couffo. Ce qui représente environ 5 % du nombre de ménages total du département.

3.2.2.2. Traitement et analyse des données

Le questionnaire adressé aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux exploitants du sable marin / fluvial, etc., et les guides d'entretien adressés aux responsables du CeCPA / Grand-Popo ainsi qu'aux autorités communales ont été d'abord dépouillés manuellement (codification, dénombrement,...) et ensuite intégrés à l'ordinateur. Les informations de synthèses produites ont été traduites sous formes de tableaux, de graphes, etc. Les analyses statistiques et graphiques sont faites aux moyens des logiciels de traitements de données comme Excel, SPSS Statistic 17.0, et Arc view. Les méthodes d'analyse utilisées sont :

- la statistique descriptive en termes de moyenne, de fréquence ;
- la comparaison des moyennes.

Les données collectées ont fait l'objet d'un dépouillement manuel et d'une codification. Elles ont été traitées à l'ordinateur grâce aux logiciels CPRO 5.0, Word et Excel 2010, SPSS Statistic 17.0, Arc view 3.2 et Mapinfo 8.5.

Le logiciel Word a été utilisé pour la saisie des textes, Excel pour le traitement des données statistiques et l'élaboration des graphiques et tableaux et Arc view 3.2 et Mapinfo 8.5 pour la réalisation des cartes. Ainsi, la carte relative à la répartition du nombre de villages choisis pour l'enquête a été éditée au moyen du logiciel cartographique Mapinfo 8.5 à partir des coordonnées géographiques. Le traitement du texte et des graphiques a été effectué sous les logiciels Word et le tableur Excel. Les taux de réponses (Tr) ont été calculés et s'expriment par la formule :

$$Tr = \frac{ni}{Ni} * 100$$

Avec :

ni : le nombre de répondants ;

Ni: le nombre total d'enquêtés.

Quant aux informations obtenues à partir des rapports financiers de gestion, leur traitement nous a amené à élaborer des comptes de résultat spécifiques aux objectifs de la recherche et de dégager les indicateurs de performance comme par exemple le ratio du cash-flow.

4. Résultats et discussion

4.1. Fonctionnement institutionnel des Associations d'usagers d'eau potable dans le Département du Couffo

L'appréciation du fonctionnement institutionnel des Associations d'usagers d'eau potable dans le Département du Couffo est faite en tenant compte des différents modes de gestion faits de ces ouvrages hydrauliques (AEV).

4.1.1. Modes de gestion des ouvrages

Il existe en général (04) quatre modes de gestion des ouvrages hydrauliques au Bénin : le contrat tripartite (Commune/Fermier/ACEP) ; le contrat production-distribution ; le contrat Association de Consommateurs et le contrat Commune-fermier. Parmi ces modes, le contrat tripartite (Commune-Fermier-ACEP) et le contrat (Commune-Fermier) est le mode de gestion utilisé dans les communes du Département du Couffo. Ainsi, c'est la commune qui a la charge du renouvellement du système de pompage et de réalisation des extensions éventuelles.

Dans le cadre de notre étude, il est remarqué lors des enquêtes de terrain que 2 types de contrats sont signés. Il s'agit du contrat Commune/Fermier, et du contrat Commune/Fermier/ACEP. Le tableau I donne une idée sur la disponibilité du contrat selon les acteurs.

Tableau I: Disponibilité du contrat selon chaque catégorie d'acteurs

Affermé avec contrat présenté				Affermé avec contrat non présenté				
Communes	Commune	Taux (%)	Fermier	Taux (%)	Commune	Taux (%)	Fermier	Taux (%)
Aplahoué	9	22	8	19,5	0	0	0	0
Djakotomey	5	12	4	9,75	1	33,33	1	50
Dogbo	11	27	12	29	0	0	0	
Klouékanmey	7	17	7	17	1	33,33	1	50
Lalo	4	10	4	9,75	0	0	0	0
Toviklin	5	12	6	15	1	33,33	0	0
Total	41	100	41	100	03	100	02	100

Source : Résultats d'enquête de terrain, Juillet 2015

Le tableau I sur la disponibilité du contrat selon chaque catégorie d'acteurs montre que le contrat d'affermage est signé entre deux acteurs (Commune et le fermier/ACEP). En ce qui

concerne les AEV affermés avec contrat vu, les Communes de Dogbo et d'Aplahoué sont les communes où l'affermage avec contrat vu est signé aussi bien entre la commune et le fermier avec plus de contrat d'affermage vu chez le fermier qu'au niveau de la mairie. Toujours dans le même sillage, Klouékanmey, Djakotomey et Lalo sont les Communes où le taux d'affermage avec contrat vu signer entre la commune et le fermier est faible avec un même taux de signature de contrat d'affermage vu aussi bien au niveau de la commune que chez le fermier à Klouékanmey et à Lalo alors que ce taux est plus prononcé au niveau de la commune à Djakotomey. Quant au contrat d'affermage non vu, seules les Communes de Djakotomey, de Klouékanmey et de Toviklin sont concernées avec trois (03) contrats déclarés non vus au niveau de la commune et deux (02) chez le fermier. Dans l'ensemble, il est remarqué que ce soit au niveau de la commune ou chez le fermier, le taux de contrat d'affermage vu ou non varie d'une commune à une autre et témoigne de l'importance que les différents acteurs accordent au contrat signé. Ainsi, ces différents contrats renseignent mieux sur le mode de gestion en cours dans le Département du Couffo (figure 1).

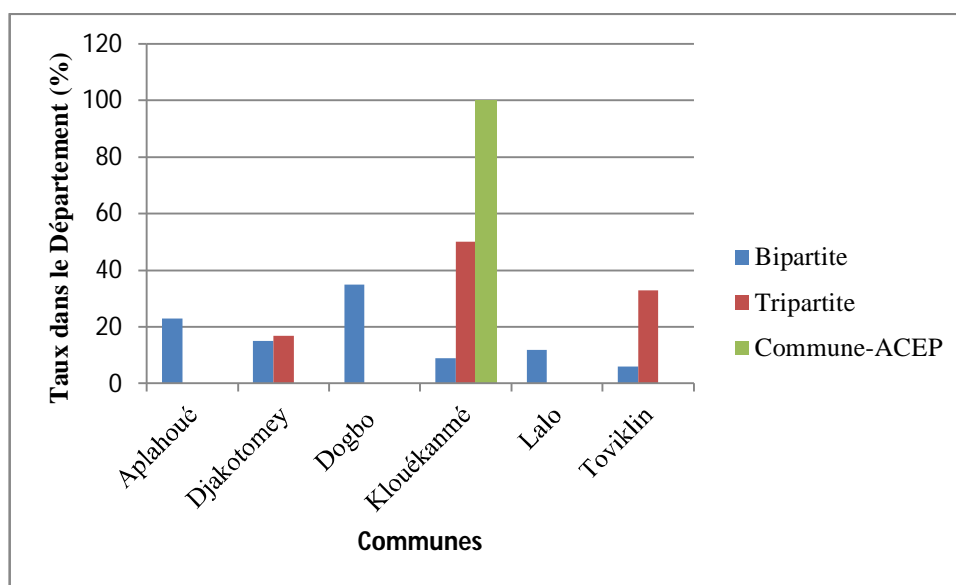


Figure 1: Répartition des AEV suivant le mode de Gestion

Source : Résultats d'enquête de terrain, Juillet 2015

Les résultats d'analyse de la figure 1 montrent l'existence de trois (03) modes de gestion dans le Département du Couffo avec des nuances intercommunales. Ainsi, au regard de cette figure, seule la Commune de Klouékanmé dispose les trois (03) types de contrats avec 100% de contrat signé entre la Commune-ACEP. De même, dans tout le Département, il existe un taux de contrat bipartite signé plus appréciable à Dogbo (35%) et à Aplahoué (23%) que dans le reste des communes. Quant au contrat tripartite, seulement trois (03) communes sont concernées (Klouékanmé, Toviklin, Djakotomey) avec plus de taux de contrat tripartite signé à Klouékanmé (50%).

En somme, dans le Département du Couffo, le taux de contrat bipartite demeure le plus dominant. Il convient donc d'améliorer les modes de gestion pour que ce taux soit revu à la hausse. Tout ceci permet d'avoir des données fiables quant à la gestion faite des ouvrages complexes que sont les AEV.

4.1.2- Données sur la gestion

4.1.2.1-Gestion des redevances

Les redevances versées par les fermiers sont fixées soit sur la base du volume d'eau produit ou du volume d'eau vendue soit de manière forfaitaire (redevances fixes). Le tableau II suivant donne une idée de la situation.

Tableau II: Fixation des redevances en fonction du volume produit/distribué

Communes	Ouvrage affermé								Total
	Non		Oui		En cours		NAP		
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Aplahoué	0	0	8	1	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	0	89	11	0	0	0	0	100
Djakotomey	2	0	6	0	0	1	0	0	9
Taux (%)	22	0	67	0	0	11	0	0	100
Dogbo	0	1	10	2	0	0	0	0	13
Taux (%)	0	8	77	15	0	0	0	0	100
Klouékanmé	0	0	6	3	0	1	0	0	10
Taux (%)	0	0	60	30	0	10	0	0	100
Lalo	0	1	4	0	0	5	0	0	10
Taux (%)	0	10	40	0	0	50	0	0	100
Toviklin	0	0	6	0	1	0	0	0	7
Taux (%)	0	0	40	0	14	0	0	0	100
Total	2	3	40	6	1	6	0	0	58

Source : Résultats d'enquête de terrain, juillet 2015

Légende :

NAP = En cours de réalisation ; 1= Volume produit/distribué ; 2= données non fournies

L'analyse des données du tableau II montre que la Commune d'Aplahoué est la commune où les AEV affermés ont un volume produit /distribué de 89%. Il est aussi observé que toutes les communes du Département du Couffo ont des ouvrages dont le volume produit /distribué est d'au moins 40%. Lalo est Toviklin sont les communes où le taux de volume produit /distribué est faible.

22% constitue le fort taux de volume produit /distribué parmi les ouvrages non affermés et se trouve dans la Commune de Djakotomey. Quant aux ouvrages en cours d'affermage, le taux le plus élevé en termes de volume produit /distribué est de 14% et se trouve dans la Commune de Toviklin.

4.1.2.2- Niveau de paiement des redevances

Le niveau de paiement des redevances est important à prendre en considération pour mieux apprécier le type de gestion qui en ait fait (tableau III).

Tableau III : Répartition des ouvrages affermés ou non selon le niveau de paiement des redevances (Renouvellement/extension)

Communes	Ouvrage affermé																Total
	Non				Oui				En cours				NAP				
	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	
Aplahoué	0	0	0	0	2	2	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	0	0	0	22,5	22,5	44	11	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Djakotomey	0	1	0	1	1	1	1	3	0	0	0	1	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	11	0	11	11	11	11	34	0	0	0	11	0	0	0	0	100
Dogbo	0	0	0	1	4	0	7	1	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Taux (%)	0	0	0	7,5	31	0	54	7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Klouékanm é	0	0	0	0	0	1	1	7	0	0	0	1	0	0	0	0	10
Taux (%)	0	0	0	0	0	10	10	70	0	0	0	10	0	0	0	0	100
Lalo	0	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	5	0	0	0	0	10
Taux (%)	0	0	0	10	10	20	10	0	0	0	0	50	0	0	0	0	100
Toviklin	0	0	0	0	1	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	7
Taux (%)	0	0	0	0	14,5	0	71	0	0	0	0	14,5	0	0	0	0	100
Total	0	1	0	3	9	6	19	12	0	0	0	8	0	0	0	0	58

Source : Résultats d'enquête de terrain, juillet 2015

Légende : NAP = En cours de réalisation ; 0= Non-paiement ; 1= A jour ; 2= Partiel ; 3= Données non fournies

L'analyse des données du tableau III montre que la Commune d'Aplahoué est la commune où plus de 22% des AEV affermés ont un versement des redevances de renouvellement/extension à jour. 44% des AEV affermés ont un taux de versement des redevances de renouvellement/extension qui reste partiellement. Les redevances renouvellement/extension ne sont pas payées pour également plus de 22% des ouvrages affermés.

Il est aussi noté que même pour quelques ouvrages qui sont actuellement sans contrat d'affermage (1 ouvrage) ou en cours de contractualisation (8 ouvrages), les redevances de renouvellement/extension sont versées. Il s'agit des ouvrages dont les contrats étaient expirés. Le fermier ou gestionnaire provisoire poursuit le paiement sur la base des clauses du contrat expiré. Le paiement des redevances est à jour pour 10,34% des ouvrages et à jour partiellement pour 32,75%. Le paiement de redevances des ouvrages dont le processus de contractualisation est en cours est estimé à 11,79% dans le Département du Couffo. Au vue de l'analyse des données du tableau III, on se rend compte que le paiement des redevances (renouvellement/extension et budget communal) demeure encore problématique dans le Département du Couffo si l'on se réfère au faible taux et du fait que les fermiers ne sont pas à jour ou ne versent même pas les redevances. Il est donc nécessaire de mieux diagnostiquer les causes de ces comportements afin d'y apporter des mesures correctives. Le tableau IV suivant renseigne mieux sur la situation du lieu de versement des redevances au budget communal.

Tableau IV : Répartition des ouvrages affermés ou non selon le lieu de versement des redevances au budget communal

Communes	Ouvrage affermé																Total
	Non				Oui				En cours				NAP				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Aplahoué	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	56	44	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Djakotomey	0	0	0	2	0	0	1	5	0	0	0	1	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	0	0	22	0	0	11	56	0	0	0	0	0	0	0	11	100
Dogbo	0	0	0	1	4	0	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Taux (%)	0	0	0	8	31	0	23	38	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Klouékanm é	0	0	0	0	0	0	4	5	0	0	0	1	0	0	0	0	10
Taux (%)	0	0	0	0	0	0	40	50	0	0	0	10	0	0	0	0	100
Lalo	0	0	0	2	0	0	3	0	0	5	0	0	0	0	0	0	10
Taux (%)	0	0	0	18	0	0	36,5	0	0	45,5	0	0	0	0	0	0	100
Toviklin	0	0	0	0	0	1	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	7
Taux (%)	0	0	0	0	0	14,5	71	0	0	0	0	14,5	0	0	0	0	100
Total	0	0	0	5	4	1	22	19	0	5	0	3	0	0	0	0	58

Source : Résultats d'enquête de terrain, Juillet 2015

NAP = En cours de réalisation ; 1= Mairie; 2= Trésor public ; 3= Recette perception, 4= Non précisé

De l'analyse des données du tableau IV, il ressort qu'il existe trois (03) lieux de paiement des redevances dans le Département du Couffo à savoir la mairie, le trésor public et la recette perception. La recette perception est le lieu le plus prisé par les gestionnaires pour le versement des redevances au budget communal. Ainsi, le paiement est à jour seulement pour 22% des AEV considérés. Ce paiement au lieu de se faire au niveau d'une seule structure est au contraire éparpillé. Tout ceci ne permet pas d'avoir une gestion efficace de ces AEV. Ce qui doit amener à prendre des dispositions idoines pour que toutes les communes du Département du Couffo se conforment aux prescriptions de l'unicité de compte car, aucune commune n'est autorisée à ouvrir ou alimenter d'autres comptes sauf dérogation spéciale du Ministre des finances. Toutes les recettes de la commune doivent être logées au trésor public.

4.1.2.3- Compte rendu de la gestion

La reddition des comptes étant une obligation dans toute démocratie qui se veut crédible, il a été également procédé à l'analyse de la répartition des ouvrages affermés ou non dans le Département du Couffo selon le niveau de compte rendu de gestion pour mieux apprécier la situation qui y prévaut.

Tableau V : Répartition des ouvrages affermés ou non selon le niveau de compte rendu de gestion

Communes	Ouvrages affermés												Total
	Non			Oui			En cours			NAP			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
Aplahoué	0	0	0	4	0	5	0	0	0	0	0	0	9
Taux (%)	0	0	0	44	0	56	0	0	0	0	0	0	100
Djakotomey	0	0	0	5	0	3	0	0	0	0	0	1	9
Taux (%)	0	0	0	56	0	33	0	0	0	0	0	11	100
Dogbo	1	0	0	8	0	4	0	0	0	0	0	0	13
Taux (%)	8	0	0	61	0	31	0	0	0	0	0	0	100
Klouékanmé	0	0	0	6	0	3	0	0	1	0	0	0	10
Taux (%)	0	0	0	60	0	30	0	0	10	0	0	0	100
Lalo	1	0	0	0	4	0	5	0	0	0	0	0	10
Taux (%)	18,5	0	0	0	36	0	45,5	0	0	0	0	0	100
Toviklin	0	0	0	2	0	4	1	0	0	0	0	0	7
Taux (%)	0	0	0	28,5	0	57	14,5	0	0	0	0	0	100
Total	2	0	0	25	4	19	6	0	1	0	0	1	58

Source : Résultats d'enquête de terrain, Juillet 2015

Légende :

NAP = En cours de réalisation ; 1= inexistant; 2= régulier ; 3= irrégulier

De l'analyse du tableau VI sur la répartition des ouvrages affermés ou non selon le niveau de compte rendu de gestion, il est retenu 3 modalités de compte rendu à savoir : inexistant, régulier et irrégulier. Le compte rendu de gestion des ouvrages hydrauliques (AEV) affermés est inexistant à plus de 43%. Ce compte rendu est régulier à 7% et irrégulier à 33%. Tout ceci constitue un grand handicap pour le suivi technique et financier de la gestion des ouvrages. En effet, les comptes rendus mensuels constituent l'élément essentiel sans laquelle aucune régulation n'est possible. Ces comptes rendus fournissent des informations sur les quantités produites et distribuées, les quantités de gas-oil utilisées, le nombre d'heure de fonctionnement du groupe électrogène, le temps de pompage, les recettes engrangées, les redevances versées, etc. Toutes ces données sont très nécessaires pour calculer un certain nombre d'indicateurs utiles à la prise de décisions aussi bien pour les fermiers que pour les maîtres d'ouvrages.

Il est donc indispensable que l'administration de l'eau intensifie ses appuis en direction des communes et des fermiers afin que ces comptes rendus entrent dans les habitudes des uns et des autres. Dans l'ordre normal des choses, la commune devrait prendre immédiatement des sanctions prévues dans le contrat à l'endroit des fermiers qui ne fournissent pas ces rapports mensuels ; mais le constat est qu'aucune sanction n'est prise dans ces cas. L'évolution du taux d'affermage selon les investissements est fournie par la figure 2 ci-dessous.

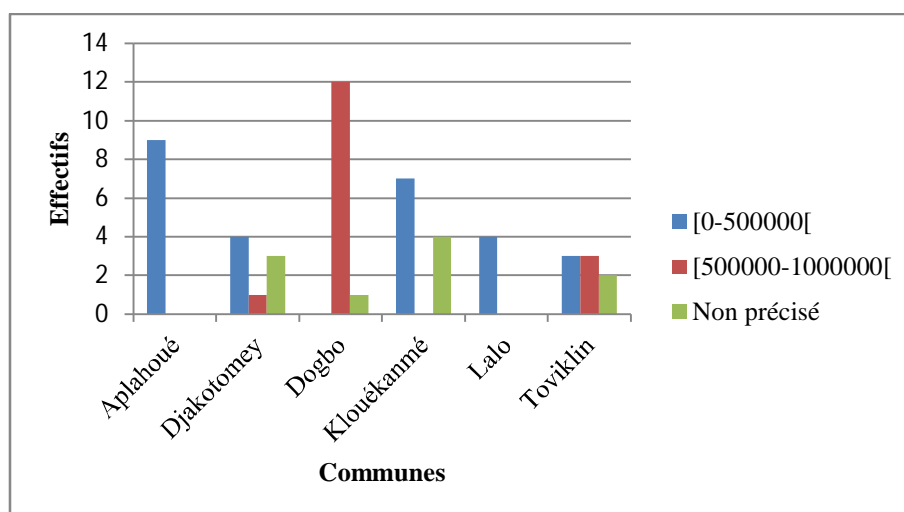


Figure 2: Répartition des ouvrages affermés ou non selon le niveau d'investissement

Source : Résultats d'enquête de terrain, juillet 2015

D'après les données disponibles sur le niveau d'investissement des ouvrages affermés, il est constaté que la majorité des ouvrages affermés n'ont pas pu bénéficier des investissements importants dans le Département du Couffo. Leurs investissements sont concentrés sur des montants inférieurs à 500 000 ou 1 000 000 FCFA. Seule la commune de Dogbo a un taux d'investissement compris entre 500 000 et 1 000 000 FCFA, donc appréciable. Ce faible taux d'investissement dans les ouvrages hydrauliques (AEV) peut s'expliquer par la difficulté qu'éprouvent les autorités à divers niveaux pour mobiliser des fonds à investir dans la construction de ces ouvrages. Tout ceci constitue un frein dans la satisfaction des besoins des populations en eau potable via les ouvrages hydrauliques.

Tableau V : Répartition des ouvrages selon la régularité des comptes rendus des fermiers

Communes	Inexistant	Régulier	Irrégulier	Total
Aplahoué	2	2	4	8
Djakotomey	2	1	3	6
Dogbo	3	3	4	10
Klouékanmé	4	1	3	8
Lalo	0	1	3	4
Toviklin	0	2	4	6
Total	10	11	20	42

Source : Résultats d'enquête de terrain, juillet 2015

De l'analyse des données du tableau V, il ressort qu'il existe plus de comptes rendus mensuels irréguliers faits par les fermiers soit plus de 47 % par rapport à l'ensemble des comptes rendus faits dans le Département du Couffo. De plus, cette irrégularité est beaucoup plus accentuée dans les communes d'Aplahoué, de Dogbo et de Klouékanmé. Ce qui constitue un grand handicap pour le suivi technique et financier de la gestion des ouvrages. En effet, les comptes rendus mensuels constituent la matière première sans laquelle aucune régulation n'est possible. Ces comptes rendus fournissent des informations sur les quantités produites et distribuées, les quantités de gas-oil utilisées, le nombre d'heure de fonctionnement du groupe électrogène, le temps de pompage, les recettes engrangées, les redevances versées, etc. Toutes ces données sont très nécessaires pour calculer un certain nombre d'indicateurs utiles à la prise de décisions aussi bien pour les fermiers que pour les maîtres d'ouvrages.

Il est donc indispensable que l'administration de l'eau intensifie ses appuis en direction des communes et des fermiers afin que ces comptes rendus entrent dans les habitudes des uns et des autres. Dans l'ordre normal des choses, la commune devrait prendre immédiatement des sanctions prévues dans le contrat à l'endroit des fermiers qui ne fournissent pas ces rapports mensuels ; mais le constat fait est qu'aucune sanction n'est prise dans ces cas.

Les comptes rendus sont analysés par le trio d'agents communaux CST (Chef Service Technique de la commune), REA/CSP (Responsable Eau et Assainissement) et un agent communal ImS. Les comptes rendus sont adressés au S-Eau (Service de l'eau) par la commune dans 26 % des cas.

4.1.3.4- Entretien des sources d'approvisionnement en eau de boisson (AEV)

Dans le Département du Couffo, l'entretien des sources d'approvisionnement en eau de boisson est fait par certaines structures. Les données issues des enquêtes du terrain sont présentées dans le tableau VI.

Tableau VI: Entretien et maintien des installations des AEV selon les enquêtés

Communes Structures	Aplahoué	Djakotomey	Dogbo	Klouékanmé	Lalo	Toviklin	Total
Comités de gestion	58	7	18	17	25	10	135
Technicien de la mairie	7	20	34	33	20	14	128
ONG	0	1	2	17	0	5	25
Autres	24	37	1	8	12	11	93
Total	89	65	55	75	57	40	381

Source : Résultat d'enquête de terrain, Juillet 2015

D'après les données du tableau VI sur la perception faite par les populations de l'entretien et du maintien des installations (AEV) dans le Département du Couffo, il ressort que la majorité des populations enquêtées ont affirmé que l'entretien et la maintenance des AEV sont faits par les comités de gestion d'une part et par les techniciens de la mairie d'autres part. Toutefois, il existe des disparités intercommunales entre les réponses données. L'analyse des données de ce tableau montre que le réseau étant confié à des gestionnaires, le principe requiert l'entretien quotidien de la borne fontaine par le fontainier, et le nettoyage obligatoire du château à la fin de chaque mois. Cependant, les résultats d'enquêtes révèlent que l'entretien des AEV n'est pas toujours fait dans les échéances prévues.

4.1.3.5- Dépenses de fonctionnement des Associations d'Usagers d'Eau Potable

Dans le Département du Couffo, la gestion des ouvrages hydrauliques (AEV et PEA) est faite par les associations d'Usagers d'Eau Potable dont le ratio de fonctionnement par rapport au chiffre d'affaire est présenté dans le tableau VII ci-après.

Tableau VII: Fonctionnement ACEP/Chiffre d'affaire

ACEP	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Aplahoué	7,55	7,55	7,55	7,55	2,66	6,57
Djakotomey	9,76	9,11	9,11	9,11	9,11	9,24
Dogbo	9,11	9,11	9,11	6,38	9,11	8,56
Klouékanmé	9,76	9,11	9,11	5,84	9,11	8,58
Lalo	9,76	10,97	10,12	9,11	9,11	9,81
Toviklin	9,76	9,11	9,11	9,11°	9,11	9,24
Moyenne du Département du Couffo						8,66

Source : Résultat d'enquête de terrain, Juillet 2015

D'après l'analyse des données du tableau VII, il ressort que le ratio entre les dépenses de fonctionnement et le chiffre d'affaire demeure relativement faible dans l'ensemble du Département du Couffo (8,66%), avec des nuances intercommunales comparativement faible.

En réalité, les Communes de Lalo (9,81%), de Djakotomey (9,24%) et de Toviklin (9,24%) sont les communes dans lesquelles le ratio est un peu élevé tandis que le ratio est faible dans les Communes de Klouékanmey (8,58%), de Dogbo (8,56%) et d'Aplahoué (6,57%).

Contrairement aux idées très répandues chez les gestionnaires professionnelles, la gestion professionnelle revient un peu chère au département. En effet, entre 7 et 10 % (moyenne départementale de près de 9%) du chiffre d'affaire des réseaux d'eau sont consommés dans les dépenses de fonctionnement des ACEP. Ce qui semble alourdir le coût de revient du mètre cube et par conséquent le prix de vente au robinet.

Tableau VIII : Fonctionnement ACEP/résultat net

ACEP	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne (%)
Aplahoué	13,55	14,38	12,84	12,76	12,36	13,17
Djakotomey	27,81	23,21	23,48	23,61	24,26	24,47
Dogbo	24,54	25,74	27,01	18,34	32,75	25,67
Klouékanmé	27,93	24,66	25,48	15,18	22,05	23,06
Lalo	30,25	25,51	33	34,84	48,22	34,36
Toviklin	27,62	22,64	23,05	23,13°	23,51	23,99
Moyenne du département du Couffo						24,12

Source : Résultats d'enquête de terrain, Juillet 2015

L'analyse des données du tableau VIII, montre que le ratio entre les dépenses de fonctionnement et le résultat net demeure relativement faible dans l'ensemble du Département du Couffo (24,12%), avec des nuances intercommunales comparativement remarquables.

En effet, les Communes de Lalo (34,36%), de Dogbo (25,67%), de Djakotomey (24,47%) et de Toviklin (23,99%) sont les communes dans lesquelles le ratio est un peu élevé tandis que le ratio est faible dans la commune d'Aplahoué (13,17%).

Comparés aux résultats nets moyens, les dépenses de fonctionnement des ACEP sont aussi élevées. Elles vont de 13,17 à 25,67% pour les AEV rentables (Communes d'Aplahoué, de Djakotomey, de Dogbo et de Toviklin). Pour l'AEV déficitaire (Commune de Lalo), les ACEP fonctionnent au détriment de la provision qui devrait être constituée pour le renouvellement de l'équipement. Pour l'ensemble des réseaux, en moyenne 24% du résultat net sont consommés dans les frais de fonctionnement des ACEP, ce qui n'est pas négligeable.

4.3.1.6. Existence de conflits internes bloquant le fonctionnement régulier des ACEP

L'installation des pompes devraient être, en plus d'un facteur de développement économique et social, un facteur de cohésion sociale en ce sens que les populations se retrouvent autour de ces infrastructures. Cependant, selon les résultats d'enquête de terrain, presque toutes les communes du Département du Couffo ont enregistré des conflits internes dans la gestion des AEV. Ces différents conflits sont notés entre la mairie et les fermiers et sont dûs au fait du rôle de maître d'ouvrage joué par ce dernier. Ces conflits sont également liés à la répartition des recettes entre le comité directeur, la mairie et les populations ; aux ouvrages non fonctionnels depuis trois ans à cause des agissements du maire. De même, le transfert de la maîtrise d'ouvrage (planification, organisation du secteur de l'eau potable et mise en œuvre, décentralisation financière et des ressources humaines, capacité des ressources humaines) reste souvent partiel. Ceci empêche les collectivités locales d'assumer complètement ou correctement leurs responsabilités en tant que maître d'ouvrage.

A Dogbo et à Klouékanmé par exemple, il est noté comme source de conflits le non paiement régulier des branchements privés.

Quant à Lalo et à Toviklin, aucun conflit n'a été par contre relevé. Ce qui signifie que la gestion des AEV dans ces deux communes peut être considérée comme exempt de critique.

4.2. Discussion

L'analyse des modes de gestion des infrastructures hydrauliques (AEV) dans le Département du Couffo a montré des défaillances sensibles sur toute la chaîne de gestion, lesquelles constituent un certain handicap au bon fonctionnement de ces AEV. Il ressort que les résultats trouvés sont conformes à ceux trouvés par Etéka (2010) selon lequel le mode de gestion de l'AEV de Toui dans la commune de Ouèssè fondé sur l'affermage a mis en exergue les stratégies développées par chaque acteur pour contrôler au mieux la ressource en fonction du pouvoir conquis ou dont il a été investi. En effet, la gestion de cette AEV est caractérisée par des dysfonctionnements qui tirent leurs racines du mécanisme institutionnel mis en place. Ce mécanisme ne garantit pas un engagement réel et total des acteurs communautaires, en raison d'une mission totalement bénévole assignée aux membres des comités de gestion. Cette mission contraste dans ses modalités avec la nature des ressources à gérer (infrastructures génératrices de revenus) et la position socio-économique des acteurs.

Ils sont également conformes à ceux trouvés par la DG-Eau (2013) selon lequel dans le Département du Couffo, deux modes de gestion sont notés à savoir l'affermage et la gestion tripartite. De même, ces résultats sont conformes à ceux de Boyer *et al.* (2001a), selon lesquelles la délégation des services d'eau permet de remédier aux problèmes de gestion. Selon eux, il ne s'agit pas d'un simple retrait de l'État, mais plutôt d'une redéfinition de son rôle, puisqu'il devient stratège plutôt qu'exécutant. L'impartition des services permettrait de résoudre le « manque de gouvernance » causé par les pressions syndicales et la politisation des décisions. Quant à Aubert *et al.* (2005), ils croient également que ceci permettrait de diminuer la pression sur les fonds publics. Ces auteurs affirment que les contrats de la « gouvernance contractuelle » obligent les entreprises à rendre davantage de comptes que les administrations élues.

Bakker (2007), trouve aussi que la divulgation adéquate de l'information, le débat public, la concurrence et la formation des employés sont essentiels à des services performants. Quant à Renzetti et Dupont (2005), les incitations à la performance, les règles de fixation des prix et le partage des risques doivent aussi être clairement définis. La perception de la valeur de l'eau et des services liés à l'eau par la population influence la disposition à payer et donc la possibilité de financer les services.

Ces résultats trouvés dans le Département du Couffo rejoignent également ceux de Mazouz et Tremblay (2006) qui privilégient une approche contractualisée dans le management public. Cette approche est caractérisée par l'évaluation des résultats des agences publiques par rapport à des plans stratégiques et notamment à des conventions de performance et d'imputabilité. Lorsque les gestionnaires sont ouverts aux outils de mesure et à l'amélioration continue, la contractualisation permet une meilleure gestion de la performance et de meilleurs services. Cette culture de l'amélioration continue est favorisée notamment par une évaluation de la performance qui tient compte non seulement des intrants et extrants organisationnels (services) mais aussi des résultats en terme de progrès pour la société.

GRET (2001) trouve que dans la commune de Toffo, la majorité des ressources ne relève pas d'une « gestion communautaire », ni « en commun », au sens où tous les acteurs seraient impliqués dans les prises de décision du fait de l'insuffisance de comptes rendus de gestion, d'une démocratie interne biaisée, d'une fréquence de conflits internes entre responsables gestionnaires ou du fait de prétendants à la gestion.

Pour Gleick et *al.* (2002), l'implication du secteur privé en termes de gestion déléguée d'un service public est devenue un sujet sensible depuis ces dernières années, car il est souvent à la fois politique et polémique. Quant à elle, en dehors de toute considération idéologique, il est désormais nécessaire et urgent de lancer une nouvelle réflexion pour un partenariat global entre le public et le privé sur les affaires liées à l'eau pour faire face à un défi d'une ampleur exceptionnelle. Cependant, les différentes politiques pour le financement du secteur de l'eau doivent associer tous les acteurs de toutes les couches pour ne pas léser les plus vulnérables.

Ces résultats obtenus dans le Département du Couffo sont par contre contraires à ceux obtenus par Olivier de Sardan et Dagobi (2000) qui trouvent que la gestion des ouvrages au Bénin est faite de manière communautaire en telle sorte qu'elle est convertie dans les faits en une « gestion privative » et opaque, assurée par une minorité qui s'abstient de rendre compte aux populations. En conséquence, quand l'ouvrage tombe en panne, les ressources financières ne sont pas souvent disponibles ou sont faibles pour assurer la réparation. Non seulement ce mode de gestion compromet l'accès durable des communautés à l'eau potable, mais également, il n'offre pas de possibilités d'extension du réseau. Les résultats trouvés dans le Département du Couffo sont également contraires à ceux trouvés par Hounménéou (2003) puisque dans une publication sur la gouvernance locale de l'eau, il crédite les comités de gestion d'un dynamisme qui met en exergue les capacités dont disposent les communautés à bien gérer les ouvrages collectifs d'approvisionnement en eau potable. Les résultats auxquels est parvenu cet auteur s'expliquent par le fait que l'étude n'a pas développé une approche critique par rapport à ce mode de gestion. De même, Hamath Dia (2006), note le dysfonctionnement des comités mis en place et leur mauvaise gestion, toute chose qui compromet l'accès durable à l'eau potable des communautés rurales. Ces résultats sont également contraires aux travaux réalisés par de Sarda et Dagobi (2000) ; TidjaniAlou (2005) qui révèlent que dans la réalité, la gestion communautaire a souvent mal fonctionné et, a dérivé en une appropriation privée de fait. Bien que la participation de la population s'inscrive dans une logique d'appropriation collective, elle apparaît non suffisante, car bien des exemples révèlent que la participation des populations à la réalisation des ouvrages n'a guère pu empêcher les dysfonctionnements habituellement observables dans les comités de gestion.

Dans une autre étude conduite au Sénégal sur la gestion des mini-adductions d'eau potable, Hamath Dia (2006) fait remarquer que les comités de gestion, nés du désengagement de l'Etat ont, pour des raisons diverses, une faible capacité de gestion et un faible pouvoir de coercition sur les mauvais clients. Il conclut que le nouveau modèle de « gestion communautaire » imposé par les projets pour diverses raisons, aussi bien « politiques » que techniques, est ainsi, d'un

côté, source de frictions et d'accusations, en introduisant un espace de soupçons, et, de l'autre côté, objet de «détournement» ou d'«appropriation», sous forme d'une semi-privatisation.

Conclusion

Les résultats trouvés quant au fonctionnement institutionnel des associations d'eau potable dans le Département du Couffo révèlent dans l'ensemble que l'on assiste à une mauvaise gestion de la part des associations d'eau potable. En effet, cette mauvaise gestion dans la plupart des cas est la cause de l'abandon des ouvrages qui sont tombés en pannes. Cet abandon résulte souvent de l'absence, la non disponibilité ou de la mauvaise organisation des comités de gestion dans certaines communes ou localités.

Références bibliographiques

- Adomou, A., (2008) :** Décentralisation et gouvernance de l'eau en milieu rural au Bénin : cas de la commune de Toffo, département de l'Atlantique, Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée, IUB. Bénin, 80 p.
- Aubert, B., Barate, R., Boutigny, D., Couderc, F., Karyotakis, Y., Lees, J. P., Hart, A. J., (2005):** Measurement of double charmonium production in annihilations at $\sqrt{s} = 10.6$ GeV. *PhysicalReviewD*, 72 (3), (consulté le 18/09/2016).
- Azonsi, F., Alé, G., et Cougny, G., (2009) :** Processus de gestion intégrée des ressources en eau au Bénin, Cotonou, 21 p.
- Bakker, K., (2007):** The “Commons” Versus the “Commodity”: Alter-globalization, Anti-privatization and the Human Right to Water in the Global South. *Antipode*, 39 (3), 430-455.
- Baron, C., et Bonnassieux, A., (2008) :** Accessibilité aux ressources en eau et participation des acteurs locaux : quelles réponses faces aux enjeux de durabilité cas des Associations d'Usagers de l'Eau au Sud-ouest du Burkina-Faso. *Journées du développement du GRES*, Burkina-Faso, 23 p.
- Boyer, M., Patry, M., Tremblay, P. J., (2001) :** La gestion déléguée de l'eau : gouvernance et rôle des différents intervenants, Centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des Organisations (CIRANO), Montréal, 25 p.
- CARE International, (2007) :** La bonne gestion de l'eau, facteur du développement. Article de journal publié en mai 2007, Projet visant l'accès à l'eau, Maroc, 16 p.
- DG-Eau, (2013) :** Etat des lieux exhaustif de l'affermage des AEV au Bénin, Projet pluriannuel Eau et Assainissement, phase 2, Rapport de mission, version finale, MERPHMEDER (Ministère de l'Energie, des Ressources Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables), Cotonou, 79 p.
- EgounletyBiokou, A., Amegankpoe, C., Arayé, R., (2008) :** L'approche GIRE appliquée à la gestion des ouvrages d'eau potable à l'échelle communale dans les communes de Zè. Rapport de formation, Niaouli, Bénin, 37p.
- Etéka, C., (2010) :** Gouvernance locale des services d'approvisionnement en eau potable dans les collectivités territoriales au Bénin : cas de la commune de Ouèssè, Mémoire de maîtrise de Géographie, DGAT/FLASH/UAC, 79p.
- Fateha, J., (2010) :** Gouvernance de l'eau et autorités locales en Méditerranée : La gestion de la pollution, Mémoire de stage, UNSA, Nice, 82 p.
- Gleick, P.H., Chalecki, E.L., and Wong, A., (2002):** Measuring water well-being: Water indicators and Indices. In: *The World's Water 2002–2003*. Gleick, P.H., editor. Washington, DC: Island Press, pp. 87-112.

- GRET, (2001) :** Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables? AFD, Cotonou, 58 p.
- Hamath Dia, A.,(2006) :** « La gestion locale-internationale de l'enjeu hydraulique à Kanel : appropriation forcée et stratégies d'acteurs», *Le bulletin de l'APAD*, n° 23-24, *La gouvernance au quotidien en Afrique*.
- Hounmènou, B. G., (2006) :** Gouvernance de l'eau potable et dynamique locales en zone rurale au Bénin. Mémoire de DESS, UAC, 63 p.
- Hounménou, B., (2003) :** « Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin», *Développement Durable et Territoires*, Dossier 6: Les territoires de l'eau : <http://developpementdurable.revues.org/document1763.html>(Consulté le 18/01/2017).
- INSAE, (2002) :** Résultats Définitifs du RGPH3, Cotonou, 35 p.
- Mathieu, J.L., et Laurent, J., (2001) :** Géographie 2^{ème} année, Programme 2001, Nathan, Italie, 287p.
- Mazouz, B., & Tremblay, B., (2006):** Toward a Post bureaucratic Model of Governance: How Institutional Commitment Is Challenging Quebec's Administration. *Public Administration Review*, 66 (2), 263-273.
- Odoulami, L., (1999) :** Approvisionnement en eau potable dans les grandes villes du Bénin. Quelles politiques pour l'avenir ? Cas de Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Mémoire de DEA en Géographie, EDP/FLASH/UAC, 53 p.
- Olivier de,Sardan, J.-P., Dagobi, E., (2000) :**"La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ?", *Politique africaine*, n°80, pp : 153-168.
- Renzetti, S., Dupont, D., (2005):** « Ownership and performance of water utilities », dans J. Chenoweth et J. Bird (Eds.), *The Business of Water and Sustainable Development*, Sheffield, Greenleaf Publishing, pp. 99-110.
- Schwartz, D., (1995) :** Méthode statistique à l'usage des médecins et de biologistes, 4^e édition, Editions médicales, Flammarion, Paris, 214 p.
- Tidjani Alou, M., (2005) :** Les mini-adductions d'eau potable dans la région de Maradi : la gestion d'un bien public, LASDEL, 18 p.
- UNICEF/OMS, (2004) :** Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'eau potable et d'assainissement, Cotonou, Bénin, 33 p.
- Vissin, E. W., (2007) :** Impact de la variabilité climatique et de la dynamique des états de surfaces sur les écoulements du bassin béninois du fleuve Niger. Thèse de doctorat de Géographie, Bourgogne, 286 p.